



VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AVIS PUBLIC D'ÉLECTIONS 2 NOVEMBRE 2025

EST DONNÉ par la présidente d'élection aux électeurs et électrices de la municipalité du Village de Sainte-Pétronille, et conformément à *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), des éléments suivants :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Mairesse ou maire
 - Conseillère ou conseiller au siège n° 1
 - Conseillère ou conseiller au siège n°2
 - Conseillère ou conseiller au siège n°3
 - Conseillère ou conseiller au siège n°4
 - Conseillère ou conseiller au siège n°5
 - Conseillère ou conseiller au siège n°6
2. Toute déclaration de candidature à ces postes doit être déposée au bureau de la présidente d'élection situé au 3, chemin de l'Église, **du 19 septembre au 3 octobre 2025** inclusivement, selon l'horaire suivant :
 - Vendredi 19 septembre de 8h30 à 13h30
 - Lundi 22 septembre de 8h30 à 18h30
 - Mardi 23 septembre au jeudi 25 septembre de 8h30 à 16h
 - Vendredi 26 septembre de 8h30 à midi
 - Lundi 29 septembre de 8h30 à 18h30
 - Mardi 30 septembre au jeudi 2 octobre de 8h30 à 16h
 - Vendredi 3 octobre de 9h à 16h30
3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates et heures suivantes :
 - Jour de vote par anticipation : Dimanche 26 octobre entre 12h et 20h
 - Jour du scrutin : Dimanche 2 novembre 2025 entre 10h et 20h
4. Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander, jusqu'au 21 octobre 2025 à 16h30, au président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu¹ ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.
5. Madame Claude Rouleau a été nommée pour agir à titre de secrétaire d'élection
6. Vous pouvez joindre la présidente et la secrétaire d'élection aux coordonnées suivantes.

Courriel : info@stepetronille.com
Adresse : 3, chemin de l'Église
Téléphone : 418-828-2270

Pour obtenir plus d'informations concernant cette élection, vous êtes invité à consulter le site internet d'Élections Québec : www.electionsquebec.gc.ca ou celui de la municipalité www.stepetronille.com/elections-municipales-2025.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 17^e jour de septembre deux mille vingt-cinq (2025)

Original signé

Myrabelle Chicoine
Présidente d'élection

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.